

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-106

Objet : Signature du marché public d'assurance de Cyber risques

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 21 Octobre 2025 sur le rapport d'analyse des offres,

Le marché actuel couvrant les cyber risques de la collectivité, et notamment les frais et pertes liées à une fraude ou une malveillance informatique, prend fin le 31/12/2025.

Afin de renouveler la couverture assurantielle de la commune, une consultation par procédure adaptée a été lancée le 25 juillet 2025. Le périmètre des risques couverts est strictement similaire à la précédente assurance.

A l'issue de la période de publication, une seule offre a été reçue. Après application des critères de sélection prévue dans la consultation, il ressort que l'offre du candidat respecte le cahier des charges et a remis une offre économiquement avantageuse.

La cotisation annuelle proposée par le candidat est de 1 273.22 € T.T.C.

Le présent marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2026.

DECIDE

- **DE SIGNER** le présent marché avec la Société AURA COURTAGE, sise 3 Rue J Constant Milleret 42000 Saint-Etienne pour une durée de 48 mois et pour un montant de 1 273.22 € T.T.C./ an ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense sera inscrit au budget de 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 03/11/2025

Le Maire

Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).